

Groupe d'archivistes de la région de Montréal
GARM
275, rue Notre-Dame Est, bur. R-134
Montréal (Québec)
H2Y 1C6
tél.: (514) 872-3496
courriel : dchouinard@ville.montreal.qc.ca

Le vendredi 26 mars 2004

Objet : Charte montréalaise des droits et responsabilités

Office de consultation publique de Montréal
a/s Mme Marie-Claire Dumas
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

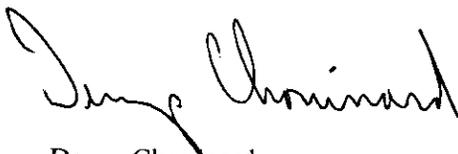
Madame,

À l'invitation de la Ville de Montréal, le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM) annonce son intention de déposer un mémoire concernant le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Au nom du GARM, c'est madame Diane Baillargeon qui présentera le mémoire lors de la séance du 13 avril (19h00) au Centre communautaire Sarto-Desnoyers à l'arrondissement Dorval (un appel aux bureaux de l'Office a déjà permis de s'inscrire).

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint notre texte en dix exemplaires. Nous joignons également un autre document donnant les coordonnées de madame Baillargeon.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Denys Chouinard
Président du GARM

**Projet de
CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET
RESPONSABILITÉS**

**Mémoire du
GROUPE D'ARCHIVISTES DE LA RÉGION DE
MONTRÉAL (GARM)**

Représentante : **Mme Diane Baillargeon**
Archiviste
Adjointe au Directeur
Division des archives
Université de Montréal

Montréal, 26 mars 2004

Le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM) est un organisme créé en 1982 qui réunit les vingt-deux services d'archives des institutions suivantes :

Institutions gouvernementales et municipale :

Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM)
Bibliothèque nationale du Québec
Hydro-Québec
Cinémathèque québécoise
Ville de Montréal

Universités :

Université de Montréal
HEC Montréal
Université du Québec à Montréal (UQÀM)
Université Concordia
Université McGill
-Service des archives
-Collection des livres rares
-Collection d'architecture canadienne
-Bibliothèque Osler d'histoire de la médecine

Musées :

Centre canadien d'architecture (CCA)
Musée McCord d'histoire canadienne
Musée des beaux-arts de Montréal
Musée d'art contemporain de Montréal

Communautés culturelles :

Congrès juif canadien
Bibliothèque publique juive
Communauté italo-canadienne du Québec

Autres :

Centre de recherche Lionel-Groulx
Centre d'histoire de St-Hyacinthe

Tous ces services d'archives sont actifs en matière d'acquisition d'archives montréalaises. Ils conservent des documents textuels, de la correspondance, des manuscrits, des rapports, des procès-verbaux, des livres de compte, des archives photographiques, des archives filmiques, des archives sonores, des archives informatiques, en somme tout ce qui témoigne des réalisations d'une foule de personnes et institutions dans le passé de Montréal. Une

source incroyablement riche et inépuisable de sources de notre histoire remontant à la fondation de Montréal. Depuis 1982, les membres du GARM ont harmonisé leurs politiques d'acquisition; c'est-à-dire qu'ils se concertent, collaborent, s'entraident pour faire en sorte d'augmenter constamment la quantité d'archives rendant compte des réalisations des gens et organismes d'ici.

C'est ainsi que les membres du GARM assurent la conservation et la diffusion de milliers de fonds d'archives dont voici quelques exemples :

- Fonds Dupuis Frères (HEC Montréal)
- Fonds YMCA (Université Concordia)
- Fonds Gaston Miron (Bibliothèque nationale du Québec)
- Fonds Jean Drapeau (Ville de Montréal)
- Fonds Alice Parizeau (Université de Montréal)
- Fonds de la Palestre nationale (UQAM)
- Fonds Sheila Finestone (Congrès juif canadien)
- Fonds Ernest Cormier (Centre canadien d'architecture)
- Fonds Moshe Safdie (Université McGill – Collection canadienne d'architecture)
- Fonds Jacques Parizeau (ANQM)
- Fonds André Laurendeau (Centre de recherche Lionel-Groulx)

Les informations tirées de ces fonds d'archives se retrouvent éventuellement dans des travaux de chercheurs en histoire, dans des romans à caractère historique (*Les filles de Caleb d'Arlette Cousture*), dans des films (*15 février 1839 de Pierre Falardeau*), dans les décors d'annonces publicitaires, dans des travaux d'étudiants universitaires, de collégiens et même d'écoliers. Une photo vaut mille mots et c'est pourquoi, par exemple, un cégépien étudiant l'histoire du Québec gagnera à inclure dans son travail une photo du général de Gaulle au balcon de l'hôtel de ville de Montréal. Pour ceux qui n'ont pu vivre l'événement, l'Exposition universelle de Montréal présentée dans une exposition virtuelle sera inespérée. Dans un autre ordre d'idée, la conservation des archives de la Commission d'enquête Caron sur la police de Montréal dans les années 1940 est une bénédiction; comment Lise Payette aurait-elle pu écrire sa série télévisée «Montréal ville ouverte» sans ces archives ?

Les membres du GARM se réjouissent particulièrement des retombées du Sommet de Montréal de 2002. Ils constatent avec plaisir que la Ville de Montréal donne suite aux recommandations qui avaient fait consensus alors. La Ville présente aujourd'hui une proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités dont le chapitre sur la vie culturelle reçoit l'assentiment des archivistes. De plus, nous savons que Montréal a lancé les chantiers d'une politique culturelle ainsi que d'une politique du patrimoine. Ces nouvelles orientations constituent une démonstration claire de la volonté municipale de réunir les Montréalais autour de valeurs et de réalités qui constituent leur avoir et leur personnalité. Les archivistes montréalais s'en voudraient de ne pas être ici aujourd'hui pour témoigner de leur enthousiasme et faire part de leurs encouragements.

Les membres du GARM adhèrent d'emblée au projet d'établir les valeurs qui rassemblent et mobilisent les citoyens et citoyennes de Montréal. Dans une province dont la devise est «Je me souviens» et dans une ville dont les armoiries et le drapeau rappellent la vision des groupes à l'origine de la première incorporation municipale de Montréal en 1832, il importe que les Montréalais se donnent une MÉMOIRE susceptible de rappeler leur cheminement collectif au travers des difficultés et des réussites passées. Savoir d'où l'on vient, savoir qui l'on est, se donner un portrait commun, voilà qui est indispensable pour toute société désireuse de se bâtir un avenir.

Les Montréalaises et Montréalais ont droit à la sauvegarde et à la mise en valeur de leur patrimoine dont les archives constituent une pierre d'assise. D'autres que les archivistes l'ont reconnu. Ainsi le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (Commission Arpin) a bien mis en évidence le rôle des archives dans le patrimoine collectif. On y lit dans son rapport qui date de 2000 :

«La grande majorité des millions de documents qu'accumule une société sont d'une simplicité et d'une modestie qui laissent beaucoup de monde indifférent. (...) Et pourtant, ce sont eux qui permettent d'interpréter les bâtiments et les places publiques, les événements économiques et sociaux, qui leur donnent leur sens. Les documents les plus banals expliquent la largeur des rues et le choix des matériaux, le partage des terres, le nombre de lits dans les hôpitaux, la sélection des manuels scolaires... et des élèves. Inutiles en apparence, si on les considère isolément, ils permettent, lorsqu'on les replace en contexte, d'écrire l'histoire.»¹

¹ Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec. Notre patrimoine, un présent du passé. Novembre 2000. p. 66.

Les archives conservées par l'ensemble des archivistes montréalais témoignent de la vie économique, politique, sociale, religieuse, culturelle et autre sur le territoire. Mais plus encore, les archives sont rassembleuses. Elles ne font pas de distinctions parmi les composantes de la société. Elles concernent tous les groupes en rendant compte globalement et individuellement de la vie montréalaise depuis ses tout débuts.

Les membres du GARM invitent donc la Ville de Montréal à rallier l'ensemble de la population au projet archivistique déjà en cours, soit celui de conserver dans les services d'archives les documents témoignant de l'histoire de notre communauté. La mémoire collective se dépose depuis des siècles en couches successives de témoignages que l'on conserve dans les services d'archives de la Ville et de ses arrondissements, ainsi que dans les multiples services d'archives des institutions montréalaises.

Il va de soi que la Ville de Montréal doit continuer de sauvegarder, protéger et diffuser les archives dont elle a la garde tant à l'hôtel de ville que dans chacun de ses arrondissements. Elle doit y maintenir des lieux de consultation de ses archives. À l'ère des nouvelles technologies, elle gagne à offrir des salles de consultation virtuelles qui donnent accès via internet aux descriptions d'archives ainsi qu'aux documents eux-mêmes. C'est déjà le cas.

La Ville n'étant pas seule gardienne de la Mémoire, elle doit établir un partenariat avec toutes les institutions gardiennes d'archives sur son territoire. C'est l'invitation que lui lance aujourd'hui le GARM.

Pour faire en sorte que la proposition de Charte montréalaise accorde une place entière aux droits et responsabilités en matière de Mémoire, nous formulons les proposition suivantes :

1. À la partie I «Principes et valeurs», article 9, nous proposons d'inclure le mot «archivistique» pour définir le patrimoine de la Ville. Il ne suffit pas de parler de patrimoine architectural, historique et naturel. Il importe d'inscrire nommément le patrimoine archivistique pour que les Montréalais s'approprient davantage les milliers de fonds d'archives conservés ici.

2. Dans le même article 9, il y a lieu de parler non seulement de sauvegarde du patrimoine mais également de sa diffusion. Les archivistes auxquels les documents sont confiés doivent bien sûr en assurer la conservation matérielle mais il leur revient également de donner vie à ces précieux témoignages. On parle ici d'archives qui sont à la fois héritage et source d'identité. Leur seule conservation ne suffit pas. Il faut aussi qu'elles habitent la conscience des Montréalais.
3. À la partie II «Droits, responsabilités et engagements», chapitre 1, article 13, nous proposons d'ajouter un alinéa se lisant ainsi : «à donner accès à ses archives pour favoriser des débats éclairés». La vie démocratique municipale ne prend son sens que dans la mesure où les citoyens ont accès à l'information. La Ville de Montréal ouvre déjà ses archives à tous ceux qui veulent participer aux débats publics. Il y aurait lieu aujourd'hui de confirmer cette pratique municipale en l'inscrivant dans la présente Charte.
4. À la partie II, chapitre 3, article 17, alinéa a), nous suggérons d'ajouter le mot «archivistique» pour mieux définir le patrimoine visé. Le patrimoine archivistique est distinct et il importe de bien le mettre en évidence aux côtés du patrimoine culturel, historique, scientifique, architectural et naturel. Dans le même alinéa, nous invitons à remplacer les mots «favoriser la diffusion» par «assurer la diffusion». L'expression «favoriser la diffusion» ne nous semble pas suffisamment forte pour indiquer qu'il ne suffit pas de sauvegarder et protéger mais qu'il importe tout autant de transmettre savoirs et connaissances.
5. À la partie II, chapitre 3, article 17, alinéa d), nous proposons d'ajouter au réseau des bibliothèques celui des services d'archives. L'alinéa pourrait se lire ainsi : «à promouvoir le réseau des bibliothèques et des services d'archives en tant que lieux de diffusion des documents d'intérêt public».
6. À la partie II, chapitre 3, article 17, nous suggérons d'inclure un alinéa qui se lirait ainsi : « e) à encourager tous les détenteurs d'archives publiques ou privées à contribuer à la constitution du patrimoine archivistique des Montréalais.» En partenariat avec les services d'archives sur le territoire montréalais, la Ville de Montréal pourrait encourager tant les citoyens que les institutions à confier aux

archivistes sur son territoire la garde des documents à valeur historique.

Conclusion

La mémoire archivistique des Montréalais remonte à la fondation de Montréal. Elle est riche et réunit une masse d'éléments de leur passé dont la valeur n'a pas de prix. Les archives, c'est une partie discrète mais combien importante de l'héritage qu'une génération laisse aux suivantes.

Pour continuer de le constituer, il nous semble indispensable à ce moment-ci d'ajouter simplement le simple mot «ARCHIVES» à la nouvelle Charte montréalaise des droits et responsabilités. Ce serait une excellente façon de reconnaître le droit de tous aux témoignages de premier ordre de leur remarquable passé.